

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE MODERNISATION PRE-RH

1 Le 26 août 2019, par la décision D-2019-102, la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé le projet
 2 de modernisation PRE-RH (le Projet). Dans cette décision, la Régie demande notamment à
 3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les
 4 données nécessaires au suivi du Projet.

1 STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Le Projet s'est terminé en novembre 2020 avec le déploiement des derniers éléments de la
 6 Phase 2. Énergir rappelle que la Phase 1 a été déployée en septembre 2019.

2 COÛTS FINAUX ET EXPLICATION DES ÉCARTS

7 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
 8 et les coûts finaux du Projet.

Tableau 1
Coûts finaux au 30 septembre 2021
 (000 \$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 sept. 2021 (2)	Projeté (3)	Coûts finaux (4=2+3)	Écart (5=4-1)
Forfait intégrateur	3 000	3 161	0	3 161	161
Architecture	20	0	0	0	(20)
Réalisation	2 084	3 771	0	3 771	1 687
Post-implantation	72	125	0	125	53
Sous-total	5 176	7 057	0	7 057	1 881
Contingence	1 035	0	0	0	(1 035)
Total global	6 211	7 057	0	7 057	846

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

1 Les coûts finaux au 30 septembre 2021 sont de 7,057 M\$. Il n'y a donc pas d'écart significatif
2 depuis le précédent rapport annuel¹ (la projection au 30 septembre 2020 était de 7,055 M\$). Les
3 explications d'écarts sont sensiblement les mêmes que celles présentées au rapport annuel 2020,
4 soit :

- 5 • L'écart de 161 000 \$ à la rubrique *Forfait intégrateur* s'explique par des demandes de
6 changement touchant le déplacement du début de la Phase 2 d'un mois et un ajustement
7 à la configuration des modules *Talent et Absence*, et ce, en lien avec la stratégie de
8 déploiement;
- 9 • L'écart de 1,687 M\$ à la rubrique *Réalisation* s'explique :
 - 10 - d'une part, par l'ajout de ressources additionnelles afin de soutenir le déploiement de
11 la Phase 2. Le besoin en ressources additionnelles pour la Phase 2 a été identifié à la
12 suite du déploiement de la Phase 1 puisque l'effort requis des ressources attirées au
13 Projet avait été sous-estimé initialement; et
 - 14 - d'autre part, par l'ajout de ressources techniques pour la réalisation des travaux
15 d'intégration entre les logiciels Oracle HCM et SAP (sous-estimation des efforts
16 prévus initialement et enjeux reliés à l'intégration entre ces deux systèmes).
- 17 • Le prolongement de l'échéancier a également occasionné des coûts additionnels.

3 IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

18 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
19 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 10 ans. L'augmentation de l'impact
20 tarifaire projeté est causée par l'augmentation des coûts du projet ainsi que par la réévaluation
21 des coûts récurrents.

¹ R-4136-2020, pièce B-0019, Énergir-35, Document 1.

Tableau 2

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 10 ans (000 \$)	7 770 \$	10 135 \$

4 DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

1 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de mettre fin à ce suivi. En
2 vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions ci-dessous
3 sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- 4 • Conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
5 prévisions initiales; et
- 6 • Atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

7 Comme le projet est complété et que les coûts sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre
8 fin au suivi.

9 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de modernisation PRE-RH**
10 **et d'y mettre fin.**